

## MAIRIE DE VAUDRINGHEM

**COMPTRE RENDU  
DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL****du Mardi 8 Septembre 2020, à 19 Heures 00.**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

\* \* \* \* \*

*Présidence de Monsieur MERLO Olivier.*

**Présents** : Mesdames & Messieurs VASSEUR Dany, LEMAIRE Anne, SPECQUE Eddie, VASSEUR Eric, DEREU Michel, DEBROUCKER Gilles, VASSEUR Muriel, WEPIERRE Delphine, SPECQUE Céline, BAROUX Christophe, EVRARD Christophe, DUFOUR Freddy.

**Absents** : M. CARPENTIER Lionel et M. CARTIAUX Roger (absents excusés).

**Secrétaire** : Mme WEPIERRE Delphine.

**1) Adoption du compte rendu de la réunion du Mardi 23 Juin 2020***Adopté à l'unanimité des voix.***2) L'ordre du jour est relu****a) Rentrée scolaire**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la rentrée scolaire s'est bien passée et ce malgré le contexte sanitaire. Aucun incident majeur n'a été constaté.

Les nouveaux tickets de cantine sont disponibles à la vente dans les trois Mairies des communes du RPI.

Le délégué aux affaires scolaires informe qu'il a fait la demande de la clé OTP auprès de Madame l'Inspectrice de l'Académie afin d'avoir un suivi en temps réel des effectifs de l'école de Vaudringhem. Il fait également lecture d'un courrier adressé à un parent d'élèves, en réponse à quelques remarques sur la présentation du protocole sanitaire faite en classe aux enfants.

Il informe qu'une convention entre les 3 communes du RPI Bléquin, Ledinghem et Vaudringhem est en cours de rédaction et sera prochainement signée par les trois maires.

**b) Récompenses des bénévoles Covid-19**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, après le confinement, un protocole sanitaire avait été imposé pour l'encadrement des élèves scolarisés. En Mai dernier, lors de la reprise de l'école, la commune avait lancé un appel à candidatures pour renforcer l'équipe des agents communaux et ainsi protéger au mieux les enfants scolarisés. Deux jeunes de la commune se sont portés volontaires pour aider le personnel communal. Léa VASSEUR et Oriane MERLO ont pris leur mission à cœur. Ponctuelles, assidues et consciencieuses, le Conseil Municipal souhaite les remercier de leur implication au sein de la collectivité en cette période de crise.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'octroyer à chacune une somme forfaitaire pour les encourager et les remercier de leur temps investi.

Léa VASSEUR percevra 200 € et Oriane MERLO percevra 100 €.

### **c) Permis de démolition**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dernièrement un administré a déposé un permis de démolition. Ce dossier a été transmis pour instruction aux services de l'A.D.S - Application Droit des Sols de Lumbres. Toutefois cette demande n'a pu être instruite car elle ne fait pas partie du champ d'application du permis de démolir à savoir les articles R421-27 et R421-28 du Code de l'Urbanisme qui précisent que « doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans une commune où le Conseil Municipal a décidé d'instituer le permis de démolir ».

Monsieur le Maire informe qu'il en est de même pour la pose de clôture. En effet, l'ADS de Lumbres ne pourra instruire les D.P – Déclarations Préalables relatives à ce type de projet si le Conseil Municipal ne délibère pas dans ce sens.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de prendre une délibération pour donner l'autorisation à l'ADS de Lumbres d'instruire dans le cadre du PLUI : les permis de démolir et les D.P relatives aux poses de clôtures jouxtant uniquement le domaine public.

### **d) Election d'un membre du Conseil Municipal à la commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite aux élections municipales, il est nécessaire d'élire un nouveau Conseiller Municipal pour siéger au sein de la commission de contrôle, qui est composée de 3 personnes :

- ✓ un conseiller municipal
- ✓ un représentant de l'Etat dans le département
- ✓ un membre désigné par le TGI de la juridiction compétente, parmi 3 personnes proposées par la municipalité.

Les membres de la Commission de contrôle sont chargés d'une part d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le Maire à leur encontre et d'autre part de contrôler la régularité des listes électorales. Les commissions se réunissent obligatoirement entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

#### **A l'issue du vote, le Conseil Municipal décide :**

Monsieur Roger CARTIAUX est élu membre de la commission de contrôle pour la commune de Vaudringhem, en tant que Conseiller Municipal.

### **e) Questions diverses**

1) Monsieur le Maire présente le courrier de la Fédération d'Energie du Pas de Calais (FDE62) relatant qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, les tarifs réglementés de vente de l'électricité seront uniquement réservés aux consommateurs résidentiels et aux consommateurs non résidentiels qui emploient moins de 10 personnes et dont les recettes sont inférieures à 2 millions d'euros.

La commune remplissant les critères du consommateur non résidentiel, le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer au groupement de la FDE62 et par conséquent ne souhaite pas intégrer l'appel d'offre qui sera lancé par cet organisme. La FDE62 sera informée dans ce sens.

2) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à l'appel à candidature lancé par Madame Anne LEMAIRE, 2<sup>ème</sup> Adjointe pour instaurer un marché hebdomadaire sur la commune, plusieurs commerçants ont répondu favorablement.

Ce marché sera mis en place très prochainement, après signature des conventions entre la Mairie et chaque professionnel.

Ce marché aura lieu tous les **Jeudis de 16h30 à 19h** dans le centre du village sur le parking communal.

Seront présents dans un premier temps : un primeur, un fromager, un boucher-charcutier-traiteur, un apiculteur, un marchand de saucissons et un vendeur de confiseries. Par la suite, d'autres commerçants pourront venir compléter cette offre.

- 3) *Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que M. Lionel CARPENTIER (conseiller absent excusé) avait constaté la formation d'un « nid de poule » dans la Rue du Brûle. Monsieur Dany VASSEUR, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge de la voirie indique à l'Assemblée que le nécessaire sera fait au plus vite afin d'éviter des dégâts supplémentaires.*
- 4) *La commune est officiellement propriétaire du terrain Rue de l'Avesnes depuis le 31 Août 2020. Les travaux de défrichement seront réalisés dans les prochaines semaines. Le projet d'aménagement de ce terrain qui s'inscrit pleinement dans le cadre de l'amélioration du centre du village, sera étudié par la Municipalité avec l'aide des services de l'Ingénierie 62. Une réunion de travail sur site est programmée le 29 Septembre prochain.*
- 5) *Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de son entretien personnel avec Monsieur le Sous-Préfet en juillet dernier, il a relaté le litige relatif aux travaux de mise en sécurité de la Route de Calais à Drionville réalisés par la Société SOENEN SIGNALISATION de Saint-André lez Lille (marquage au sol). Une copie du courrier adressé à Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Département a été remise à Monsieur le Sous-Préfet en précisant qu'une partie des travaux avait été subventionnée par le Département et que les multiples relances adressées à la société exécutrice sont restées « lettres mortes ». Ce courrier a retenu toute l'attention de Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Département et a été transmis à Monsieur DUVIVIER, de la MDA de Lumbres, pour instruction.*
- 6) *Lors de la réunion du Conseil Municipal du 23 Juin dernier, la prolifération de rats un peu partout sur le territoire de la commune avait été évoquée. Afin de bénéficier de tarifs attractifs, une commande de raticide a été passée auprès de la FDSEA 62. Dès réception de cette commande, les habitants seront informés des conditions de distribution. Chaque agriculteur sera doté de 20 kgs d'avoine décortiquée et chaque habitation pourra obtenir 800g en sachet de 40g. Afin d'exécuter un traitement de fond, les égouts communaux seront également traités à la même période.*
- 7) *Au début de l'été et en prévision d'une seconde vague de contamination liée au Covid 19, la commune avait décidé de recommander 600 masques lavables pour distribution à la population. Au vu de l'évolution actuelle de cette crise sanitaire, la distribution a été réalisée le mardi 15 septembre 2020. Seuls les adultes et les enfants âgés d'au moins 6 ans ont été destinataires d'un masque et ce conformément à l'organisation mondiale de la santé.*
- 8) *Pour rappel, les nouveaux photocopieurs « couleurs » ont été installés au début de l'été en Mairie et dans l'école. Monsieur le Maire souhaite proposer à l'Union Sportive de Vaudringhem (seule association communale disposant d'un local permanent) la remise gracieuse de l'ancien photocopieur « noir et blanc » de la Mairie et précise que les consommables de cet appareil seront à la charge de l'association. En ce qui concerne celui des écoles, il sera probablement mis en vente à prix attractif. Le Conseil Municipal répond favorablement à ces deux propositions.*
- 9) *Monsieur le Maire rappelle que l'Association Campagne Services a réalisé sa mission de démoussage des trottoirs sur tout le territoire de la commune. L'agent communal a également procédé au nettoyage complet de la borduration. Malheureusement, ce travail ne perdure pas dans le temps. De ce fait, un arrêté d'obligation d'entretenir les trottoirs sera pris dans le but que chaque riverain balaye et désherbe devant sa propriété, il sera de même, en période hivernale pour le déneigement. Un arrêté pour l'échardonnage avant le 14 Juillet sera également mis en place sur la commune pour le respect du voisinage. L'Assemblée est également d'accord pour prévoir une étude tarifaire sur une rénovation approfondie des trottoirs et des accotements communaux.*

10) Les abords (propriétés de la commune) de certains chemins communaux nécessitent des travaux de débroussaillage et d'élagage spécifiques. La commune ne possédant pas le matériel adapté pour ce type de travaux, l'entreprise FICHAUX sera contactée pour venir en renfort à l'agent technique communal.

Monsieur Eddie SPECQUE, 3ème adjoint en charge des chemins communaux suivra ce dossier.

11) Depuis quelques temps, des infiltrations sont apparues principalement au niveau de la cheminée dans le logement communal occupé par Madame Biencourt.

Les cheminées du logement ainsi que dans la nouvelle salle de classe ne sont plus utilisées depuis des années. Des devis pour la dépose des cheminées et la pose d'ardoises sur les pignons ont été présentés par plusieurs artisans. Après étude de ces devis, le Conseil Municipal décide de confier ces travaux (qui devront être réalisés au cours de cet automne) à la société DECROIX CONSTRUCTIONS pour un montant de 9 510,15 € TTC. Une demande de subvention a été sollicitée dans le cadre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

12) Une étude approfondie pour déterminer les priorités et les travaux à réaliser pour la mise aux normes de la Défense Incendie va être réalisée dans les prochaines semaines avec l'aide du SDIS62. La mise en place d'une D.E.C.I – défense extérieure contre les incendies a été jugée nécessaire par le conseil municipal.

13) Deux anomalies ont été constatées sur le Budget Primitif. Celles-ci nécessitent une délibération modificative :

✓ 1<sup>ère</sup> anomalie : le montant des dépenses imprévues, à savoir 7,5% des dépenses réelles, soit au cas présent de 26 581,13 €. Le chapitre 022 présente donc un excédent de 7 418,87 €. Il doit donc, a minima, être diminué de ce montant. Le Conseil Municipal décide de réimputer ce montant sur le compte 615221 en travaux sur bâtiments.

✓ 2<sup>ème</sup> anomalie : la reprise du solde d'exécution de 2019 à hauteur de 23 879,84 € en Section Investissement n'a pas été effectuée. Le Conseil Municipal décide d'ouvrir les crédits au compte 1068 et d'augmenter les dépenses à l'article 2135.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il rencontrera très prochainement Monsieur Sébastien HUTEAU en Mairie.

14) Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a participé à une conférence des Maires, nouvellement mis en place par la CCPL. Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le Jeudi 17 Septembre 2020 avec notamment à l'ordre du jour la délibération sur le projet d'une Maison de la Santé dans les locaux de l'ancien Carrefour Contact sur l'Avenue Bernard Chochoy à Lumbres et le recrutement d'un chargé de communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Pour Extrait :  
Le Président,



A Vaudringhem, le 16 Septembre 2020  
(Cachet)

